



**Force Ouvrière**  
**Voies Navigables de France**

**LA FORCE SYNDICALE**

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 28 juin 2018

## **DECLARATION PREALABLE** **au Conseil d'Administration de l'EPA-VNF** **du 28 juin 2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les administrateurs,  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

### **VOUS SOUMETTEZ À NOTRE AVIS :**

**EN POINT 1.1 – LE BUDGET RECTIFICATIF N°1 TECHNIQUE AU BUDGET INITIAL 2018 : FORCE OUVRIÈRE, DÉPLORE** la transmission très tardive des pièces relatives à ce dossier, qui démontre une fois de plus le peu de considération que vous avez pour les administrateurs représentant le personnel de l'EPA-VNF que nous sommes.

**EN POINT 1.2 – ACCORD D'INTÉRESSEMENT 2018-2019-2020 : FORCE OUVRIÈRE PREND ACTE** de la proposition qui est faite. **FORCE OUVRIÈRE SE RÉJOUIT** que les salariés de droits privés puissent bénéficier de ce dispositif, **MAIS DÉPLORE** que les personnels de droits publics en soient exclus, tout comme ils sont exclus de l'attribution des titres restaurant. **FORCE OUVRIÈRE REVENDIQUE** que ces deux dispositifs soient étendus intégralement aux fonctionnaires, et **JUGE TOTALEMENT INACCEPTABLE** la position des tutelles **BLOQUANT TOUTE POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION** de ce dossier. Dans ces conditions, peut-on encore parler de « communauté de travail » ?

De même, **FORCE OUVRIÈRE PREND ACTE** de l'attribution d'une prime exceptionnelle de 350€ octroyée aux **« ex CEE et CEEP encadrés par des A ou des B dans la limite des plafonds indemnitaires »**, annoncée par le DG dans son courrier du 21 juin 2018. Si **FORCE OUVRIÈRE SE RÉJOUIT** que les personnels concernés puissent en bénéficier, les critères d'éligibilité nous apparaissent obscurs, et surtout **TOTALEMENT DISCRIMINATOIRES** à l'égard des autres personnels de ces grades, et **FORCE OUVRIÈRE NE PEUT QUE S'ÉTONNER QU'ILS EN SOIENT EXCLUS**. Rappelons que dans de nombreux secteurs, des Chefs d'équipe se trouvent en situation d'encadrer d'autres chefs d'équipe du fait notamment de la vacance de postes de catégorie B. **CETTE PRIME DEVRAIT DONC À MINIMA ÊTRE ÉTENDUE À TOUS LES « EX CEE ET CEEP »**.

Plus globalement, ce courrier démontre que contrairement aux allégations constantes du Directeur Général de l'EPA-VNF, des marges de manœuvre existent ! **C'EST POURQUOI, DANS UN SOUCI D'ÉQUITÉ, FORCE OUVRIÈRE EXIGENT** qu'une prime de **350 EUROS SOIT VERSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT**.

**FORCE OUVRIÈRE ne PEUT CONCLURE** cette déclaration sans évoquer la récente sortie du décret relatif à l'ITA, **DONT LES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ CONSIDÉRABLEMENT REVUES À LA BAISSÉ** (Indemnités de service fait non prises en compte, durée du maintien de rémunération à taux plein réduite), suite aux arbitrages des tutelles. Cette remise en cause du projet qui avait été validé en CTU Public **CONSTITUE UNE VÉRITABLE TRAHISON POUR LES PERSONNELS**. Les membres du Conseil d'administration qui ont participé à cette décision ou qui l'ont cautionnée portent une lourde responsabilité :

**DÉSORMAIS, LES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT N'AURONT PLUS CONFIANCE DANS LEURS DIRIGEANTS.**

Les administrateurs **FORCE OUVRIÈRE**  
représentant le personnel de VNF

